

dustriels, les plus riches et les plus recherchés dans leur genre, de ceux de même espèce que fournit l'Europe. »

Voyons quelle est notre position vis-à-vis de l'Espagne. Les grands événemens qui se passent dans ce pays doivent opérer de nombreux changemens sans doute dans ses immenses et riches colonies ; mais ils n'en diminueront en rien l'importance et l'étendue des produits. C'est surtout à les faire connaître que nous nous attacherons.

---

## COLONIES ESPAGNOLES.

UNE noble et dangereuse révolution tient l'Espagne aujourd'hui dans une crise qu'il n'est pas de notre objet de faire connaître à nos lecteurs. Assez d'autres la leur apprendront : d'ailleurs ce drame politique est loin encore d'être à son terme.

Puissent les Espagnols, au milieu des scènes diverses qui agitent leur belle péninsule, ne point perdre de vue le but où ils doivent tendre ! Puissent-ils ne pas oublier que c'est pour le bonheur individuel, pour la liberté personnelle que tout gouvernement est établi ! Qu'importerait au citoyen un régime plutôt qu'un autre, si ses actions, sa vie, sa conduite, se trouvaient entravées, gênées par des actes législatifs ou des servitudes nouvelles, qui, pour être l'œuvre de tous, n'en seraient ni moins pénibles ni moins contraires au but de la société ?

La liberté politique, qui est celle de tout le corps social, n'est et ne peut être que l'instrument et l'étai de la liberté individuelle, de cette indépendance morale qui assure à l'homme l'exercice de ses facultés, sans qu'il ait besoin d'attendre l'intervention de l'autorité publique.

La liberté personnelle est un des élémens de l'existence individuelle. Elle est nécessaire à la

vie. Les animaux meurent, l'homme dégénère lorsqu'il en est privé : ainsi l'a voulu la Providence ; c'est une loi de la nature. De là cette lutte terrible qui règne depuis tant de siècles entre l'homme, que ce besoin commande, et l'autorité qui en veut comprimer l'action et les effets. Plus la liberté individuelle a d'essor dans une nation, plus les arts, le commerce, les sciences, les grandes entreprises s'y montrent dans leur riche développement. Ainsi la Grèce autrefois, ainsi l'Angleterre aujourd'hui nous présentent des résultats disproportionnés à leur étendue, à leur population, par l'influence seule du principe que nous venons d'établir. Que ce principe soit étouffé, qu'il cesse d'agir, l'empire britannique n'est bientôt plus que le royaume-uni d'Angleterre, qu'une puissance du troisième ordre, et l'Anglais, souverain de l'Inde, qu'un courtier subalterne de marchandises, ou, ce qui est moins encore, un humble et triste courtisan du palais de Saint-James.

La France a fait cette triste épreuve. Après les écarts les plus déplorables des passions politiques, après l'exagération la plus insensée des maximes d'indépendance sociale, elle a vu ses citoyens privés, par une incroyable inconséquence, des libertés les plus ordinaires de la vie. Sous un gouvernement militaire une police arbitraire était devenue le code de son droit public ; les actes de la volonté individuelle ne s'exerçaient qu'au gré de l'autorité ; les droits de refuge, de domicile, de

résidence, de voyage, de réunion, furent détruits, et ce qu'on n'avait pas vu sous les plus despotiques monarques français, même aux temps d'orages et de troubles, devint l'état habituel d'un peuple entier, de la plus brillante nation de l'Europe.

Qu'un pareil écueil ne soit pas le terme des entreprises du peuple espagnol ! Puisse-t-il, au milieu des angoisses qui accompagnent les révolutions, affranchir les individus de ces lois rigoureuses et de servitude, plus odieuses peut-être et plus inconséquentes dans notre siècle que ne l'était autrefois la féodalité !

L'indépendance individuelle, cette liberté que nous réclamons, a son inconvénient sans doute. Elle soustrait quelquefois le coupable à l'action de la justice ; elle facilite peut-être à l'homme pervers le moyen d'y échapper ; mais de pareils motifs doivent-ils lutter contre le principe conservateur de la liberté, sans laquelle tout languit ou dégénère dans une nation ? Mais ces points sortent du cercle où notre travail nous retient ; nous laissons donc à la sagacité du lecteur le soin d'en tirer des conséquences, et nous rentrons dans le cadre des objets qui doivent nous occuper.

Commençons par la péninsule, et disons un mot de sa situation commerciale, surtout par rapport à la France. Nous passerons ensuite à ses colonies, théâtre de grands événements, et encore dans toute l'agitation de peuples qui brisent leurs chaînes.

L'Espagne, sous le rapport du commerce comme sous celui de la puissance politique, n'était plus depuis long-temps ce qu'on l'avait vue au seizième siècle. Elle avait été une des premières nations manufacturières de l'Europe; les nombreux produits de ses fabriques de draperies et de bonneteries obtenaient partout une réputation méritée, et ses soieries étaient très-recherchées. La fertilité de son sol, la beauté de son climat, sa position sur les deux mers, la propriété des plus belles laines de l'Europe, la qualité supérieure de ses soudes et la bonté de ses vins avaient marqué l'Espagne du sceau de la plus grande prospérité.

Il suffit, pour s'en convaincre, de porter son attention sur ce qu'était le commerce de l'Espagne vers la fin du dernier siècle; on y verra un fonds de richesses qui ne pouvait donner qu'un grand essor à l'industrie nationale, si cette industrie eût été mieux secondée.

La péninsule exportait en Europe, seulement, pour 12,512,000 fr. de ses vins; pour 9,300,000 francs d'eaux-de-vie; pour 2,785,000 fr. de raisins secs; pour 1,000,000 de figues, de noix, de châtaignes de Malaga, de Valence et de Catalogne; pour 5,640,000 fr. d'huile; pour 3,240,000 fr. de barille, de soude, et d'agua-azul; pour 175,000 francs de kermès de Valence; 1,600,000 francs de garance; 5,600,000 francs de liège en planches et en bouchons de la Catalogne; pour 21,175,000

francs de laine soit lavée, soit en suint; pour 20,200,000 francs de fil. Total 87,182,246 fr. d'exportation, pour lesquels l'Espagne recevait des marchandises et objets de consommation.

Il est remarquable que, dans cette somme considérable, n'entraient ni les denrées de ses colonies, comme cochenille, cacao, indigo ou autres productions de ses possessions dans les deux Indes, ni les métaux précieux; résultat qui constate que sa culture, avec un peu d'encouragement et un meilleur régime administratif, eût pu devenir une des plus riches de l'Europe.

On n'y voit point figurer non plus les objets de son industrie; elle était alors trop peu avancée: des privilèges, de mauvais réglemens entravaient la liberté du travail, et la nation tirait de l'étranger ce qu'elle aurait pu fabriquer chez elle.

« A ces causes s'en joignaient d'autres qui ont fait perdre à l'Espagne la prépondérance manufacturière qu'elle s'était acquise sous le règne de Charles-Quint, dit le savant auteur déjà cité<sup>1</sup>; d'un côté le progrès des lumières a eu une marche plus rapide chez les autres nations du continent; de l'autre, la possession de l'Amérique a dirigé peu à peu vers ses riches contrées la population, les fortunes et les spéculations des Espagnols. Dès lors le sol a été négligé, et l'industrie, qui ne présentait pas les mêmes bénéfices, a été presque abandonnée. L'Espagne s'est bornée à échanger

<sup>1</sup> *De l'Industrie française*, par M. le comte Chaptal, t. 1, p. 5.

en Europe les nombreuses productions du Mexique et du Pérou contre des objets qu'elle envoyait à ses colons. Au commencement du dix-huitième siècle, l'Espagne ne retirait presque plus de son territoire européen que quelques grossières productions nécessaires à la consommation de ses habitans, et elle n'offrait au commerce qu'un petit nombre d'objets particuliers à son sol, tels que ses laines, ses soudes et ses vins.

« Si l'Espagne, riche des productions du Nouveau-Monde, avait su conserver sa prééminence manufacturière; elle serait aujourd'hui, sans aucun doute, la nation la plus puissante de l'Europe; mais le système qu'elle a suivi l'a fait descendre du rang où elle s'était élevée<sup>1</sup>; et, devenue tributaire de l'industrie de ses voisins, elle a retiré moins d'avantages de son sol et de ses colonies que les étrangers, à qui elle fournissait les matières premières qui en provenaient, pour les reprendre ensuite en objets fabriqués.

« Vers la fin du dernier siècle, le gouvernement espagnol s'occupa enfin de faire revivre l'industrie dans ses états, et employa divers moyens pour arriver à ce but. Il prohiba d'abord presque tous les

<sup>1</sup> Depuis l'établissement de Philippe V, petit-fils de Louis XIV, sur le trône d'Espagne, et les guerres qui ont précédé cet événement, l'Espagne a vu décroître sa prospérité intérieure. Le gouvernement s'est rapetissé, si l'on peut employer une telle expression. L'inquisition, le despotisme, la corruption de cour, les intrigues prirent la place des principes et des habitudes salutaires qui avaient jusqu'alors conservé quelque influence.

produits étrangers, et mit des droits énormes à leur introduction. Il éluda l'exécution des traités de commerce qui lui parurent désavantageux: mais le mal était fait; l'infériorité des produits de son industrie était trop grande, et l'intérêt du commerce trop puissant pour que les actes de l'autorité fussent exécutés. La France et l'Angleterre continuèrent leur commerce avec l'Espagne, malgré les vexations et la sévérité des lois. On imprimait sur les produits la marque d'un fabricant espagnol. Les commerçans du midi de la France s'abonnaient à l'année avec les chefs des douanes pour introduire leurs marchandises. L'or et l'argent étaient versés dans nos villes frontières moyennant un léger sacrifice. Les établissemens industriels formés en Espagne n'étaient plus qu'un moyen de faciliter la fraude et de la faire circuler impunément dans l'intérieur.

« En consultant les traités de commerce par lesquels l'Espagne s'est successivement liée avec la France, on est étonné de voir qu'elle n'en a presque jamais observé aucune condition. Le pacte de famille, le traité de 1761, la convention de 1763, et les articles supplémentaires de 1774, avaient stipulé que les Français et les Espagnols ne feraient qu'un même peuple dans toutes leurs relations commerciales<sup>1</sup>. Ces conditions n'ont ja-

<sup>1</sup> Qu'il nous soit permis de faire une réflexion sur ce passage du célèbre auteur de *l'Industrie française*. Sans doute il y aurait à s'étonner que, d'après les traités, les deux nations ne se fussent pas

mais reçu leur exécution en Espagne, et la France y a été constamment sacrifiée à l'Angleterre. L'écarlate des fabriques anglaises entrait dans l'assortiment des expéditions, tandis que l'écarlate française était imposée séparément, et très-cher; on tarifait les draps fins d'Angleterre comme draps de qualité ordinaire, ceux des autres nations payaient beaucoup plus.

« Les contestations qu'éprouvaient les commerçans français en Espagne devenaient interminables par la nécessité de passer par la filière de ces nombreuses chancelleries qui prononçaient sur les affaires commerciales : les Anglais avaient obtenu une juridiction plus prompte et moins dispendieuse. Les visites se faisaient en tout temps par les douaniers dans les magasins des Français, tandis que dans ceux des Anglais elles ne pouvaient avoir lieu qu'en présence du commissaire des relations commerciales ou de son délégué.

« Les choses étaient dans cet état lorsque l'ordonnance de 1779 vint aggraver notre position en Espagne en repoussant plusieurs articles importants de nos fabriques, et en augmentant les droits d'entrée de beaucoup d'autres. Cette ordonnance prohiba les cotonnades; et la loi fut ob-

comportées comme une seule et même nation, si ces traités avaient été négociés ou au moins sanctionnés du consentement et avec l'avis et l'assentiment des peuples; mais ceux-ci n'y étant pour rien, n'étant ni consultés, ni pris pour juges de leurs intérêts, la force des choses l'emporta, et les deux peuples restèrent aussi divisés que s'il n'y avait point eu de traités.

servée avec une telle rigueur, que l'on confisquait les tissus de fil dans lesquels on est forcé de faire entrer quelques bandes de coton rouge ou violet, parce que ces couleurs sont plus belles et plus solides sur le coton que sur le fil. Cet acte de prohibition ferma un immense débouché à nos fabriques de mouchoirs du Béarn et de la Mayenne, et à celles de batiste et de linon de Saint-Quentin, Courtray et Valenciennes.

« La chapellerie française, surtout celle de Lyon, avait eu jusque-là un grand débouché de ses produits en Espagne; mais la même ordonnance anéantit ce commerce; l'importation en fut prohibée pour Madrid, et dans un rayon de trente lieues autour de cette capitale; partout ailleurs le droit fut établi de 3 livres 10 sous à 5 livres 15 sous par chapeau, selon le degré de finesse, indépendamment de la taxe d'*inter-nation*, qui était de trente-trois pour cent de la valeur.

« Les bas de soie avaient eu leur entrée libre jusqu'à cette époque, et la France en fournissait à l'Espagne environ quarante mille douzaines par an; l'ordonnance en soumit l'importation à un droit tellement fort, qu'il équivalait à une prohibition. Nos toiles et nos draps éprouvèrent les mêmes embarras. Ajoutons à cela que tous les actes des agens du fisc étaient arbitraires, que la législation variait au gré des préposés et de l'administration du port. La visite des vaisseaux devait être faite conformément aux sages disposi-

tions de l'article 7 du traité supplémentaire de 1774, et les seuls objets de contrebande pouvaient être confisqués; mais on séquestrait la totalité de la cargaison. La confiscation et l'emprisonnement devaient être prononcés sans jugement préalable; les balles et ballots restaient exposés aux intempéries de la saison jusqu'à ce qu'il plût aux agens espagnols de les visiter. Ainsi l'homme coupable qui avait chargé sur un navire des objets prohibés compromettait la fortune du négociant honnête qui n'expédiait sur le même vaisseau que des marchandises tolérées.

« Ce qu'il y avait encore de plus fâcheux pour le commerce dans la législation des douanes en Espagne, c'est qu'elle variait suivant les caprices ou les besoins du gouvernement; à tel point que des expéditions de même nature, faites à des temps très-rapprochés, y éprouvaient des chances très-différentes. On repoussait le lendemain des objets qui auraient pu être admis la veille; on grevait d'un fort droit d'entrée ce qui en avait été exempt jusque-là; et comme le commerçant ne hasarde une expédition qu'après l'avoir bien calculée, celles qu'il dirigeait sur l'Espagne ne lui présentant plus de garantie, il s'était vu forcé à traiter avec les chefs des douanes pour pouvoir établir ses opérations sur des bases fixes: de sorte que le pays était couvert de marchandises étrangères qui ne payaient plus de droits au trésor public.

« Tel sera le sort de tous les gouvernemens tant que l'industrie de leur nation sera très-inférieure à celle des pays voisins, et que les lois, variant au gré de l'autorité, n'offriront plus au commerce ni garantie de sa propriété, ni des bases solides sur lesquelles il puisse régler sa conduite. Le besoin et l'intérêt réciproques triompheront constamment de tous les obstacles que peut opposer l'autorité. »

L'Espagne tient aujourd'hui à peu près la conduite que blâme le ministre dont nous venons de rapporter le passage qui précède. Irrités de la stagnation du commerce, du défaut de travail pour la classe ouvrière, les cortès ont frappé de prohibition presque tous les produits de l'industrie étrangère. Mais cette mesure, arrachée par les circonstances plutôt que sagement mûrie et combinée, produit aujourd'hui l'effet qu'on vient de rappeler; les ateliers nationaux ne profitent pas, ou profitent peu de la prohibition, parce que l'industrie espagnole n'a pas encore dans beaucoup de branches atteint la perfection qui rend la concurrence étrangère inutile ou peu dangereuse. Les avantages d'une plus grande perfection et du bas prix surmontent tous les obstacles, quand la corruption ne vient pas au secours du commerce. Il n'y a pas de doute que le gouvernement libéral qui fait des efforts pour se consolider en Espagne reviendra sur cette mesure, et ne l'emploiera qu'en

proportion de son utilité, et surtout de la possibilité de l'exécuter.

L'Espagne fournissait à la France et lui fournit encore une assez grande quantité de productions de son sol et de ses colonies; moins qu'autrefois cependant, parce que le sol français et la culture ont multiplié chez nous beaucoup de ces productions que nous tirions auparavant du dehors.

Celles de son sol que l'Espagne envoie chez nous consistent surtout en laine de mérinos, soude d'Alicante et de Carthagène, vins et eaux-de-vie: peu de ces dernières. La cochenille et les peaux de Buenos-Ayres entrent encore dans les marchandises qui nous viennent par la voie de Cadix, des colonies espagnoles.

Mais ce qui rendait fructueuses nos relations avec l'Espagne avant la grande scission des colonies et les événemens de la péninsule, c'était surtout l'or et l'argent que la France en tirait. On a évalué constamment ce numéraire à 50,000,000 de francs par année.

La laine des mérinos était alors un objet de sept à huit millions; les sodes une valeur de deux à trois millions.

L'importation de ces articles a dû diminuer; parce que, d'un côté, la guerre qui a dévasté l'Espagne a détruit un grand nombre de mérinos, et qu'il faut du temps pour réparer ces pertes;

et que d'un autre côté la propagation en France de cette espèce de moutons fournit déjà, en laine qu'elle donne, au moins un tiers de nos besoins. Quant à la soude, l'importation doit en être encore plus restreinte depuis que nous avons trouvé le moyen d'en extraire du sel marin, et de pouvoir à plus bas prix en approvisionner nos nombreux ateliers de savonnerie, de teintureries, nos buanderies, blanchissages, verreries, etc.

Si l'on considère encore que les troubles survenus dans les colonies espagnoles interrompent le commerce réglé que la métropole entretenait avec elles, on verra l'Espagne ne plus offrir à nos produits que la consommation de ses habitans: d'ailleurs la privation du numéraire qu'elle retirait du Mexique et du Pérou ne lui permettrait plus de solder la balance de l'immense commerce que nous faisons avec elle.

Dans l'état actuel où se trouve l'Espagne, notre commerce doit donc être considérablement réduit, et cette réduction porte principalement sur les cotonnades, les toiles peintes, la draperie légère, la chapellerie, la bonneterie, la mégisserie et autres objets, qu'elle tirait de France pour les envoyer dans ses colonies. Le débouché de ces divers produits pour la consommation intérieure ne peut pas être considérable, attendu que la plupart se fabriquent aujourd'hui dans le pays, et que, pour peu qu'on éprouve de difficultés à